

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 21 JUIN 1860.

---

### **Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui au- torise la concession d'un chemin de fer de Morialmé à la frontière française.**

*(Voir les N<sup>os</sup> 66 et 88 de la Chambre des Représentants,  
et le N<sup>o</sup> 40 du Sénat.)*

---

Présents : MM. SPITAELS, Président ; le BARON DE GILLÈS, DE DORLODOT,  
WINCQZ, STIELLEMANS, BARON DE WOELMONT, et le Comte DE ROBIANO (Mau-  
rice).

MESSIEURS,

La Compagnie de l'Est-belge, qui est aujourd'hui concessionnaire du che-  
min de fer de Louvain à Charleroy et de celui de Charleroy à Morialmé par  
Châtelineau, demande la concession d'un prolongement de cette ligne de  
Morialmé à la frontière française pour s'y raccorder à la ligne des Ar-  
denes.

Dès 1836, une Commission d'enquête a proclamé l'utilité publique de ce  
chemin; cette utilité a été proclamée de nouveau en 1846 : il ne pouvait en  
être autrement; cette ligne accroîtra les moyens de transport des charbons  
de la basse Sambre vers l'est de la France, et rapprochera les gisements de  
minerais qu'elle traverse des établissements métallurgiques.

Dès que le complément dont la Société de l'Est-belge réclame la concession  
sera construit, Louvain, Charleroy, Châtelineau et Morialmé seront reliés au  
chemin français des Ardennes, ligne de Reims à la frontière belge, par  
Mézières, Charleville et Givet, qui, de son côté, est raccordée au chemin de  
fer de Paris à Strasbourg par Épernay et à Thionville et Metz par Sedan.

La description de ce réseau suffit pour faire disparaître un doute qui exis-  
terait sur l'utilité du travail dont il s'agit : on n'a plus lieu de craindre des  
réclamations de la part de la Compagnie du Nord, concessionnaire du chemin  
de Namur vers Givet; ce chemin est aujourd'hui en voie d'exécution.

L'unité des tarifs et des règlements des chemins de fer de l'État avec ceux  
de la Société de l'Est-Belge ne fournira aucune occasion de gêne pour les

( 2 )

rapports commerciaux ; enfin les réserves faites par le Gouvernement belge en faveur du transport des dépêches améliorera infailliblement les moyens de relation des populations que le chemin de Morialmé à la frontière française va traverser.

Ces considérations ont fait accueillir le projet dont s'agit, par le vote unanimement favorable de la Chambre des Représentants.

La Commission des Travaux Publics du Sénat estime à son tour, à l'unanimité, qu'il y a lieu de l'adopter.

*Le Président,*  
FERD. SPITAEELS.

*Le Rapporteur,*  
FERD. DE WOELMONT.

( 2 )

rapports commerciaux ; enfin les réserves faites par le Gouvernement belge en faveur du transport des dépêches améliorera infailliblement les moyens de relation des populations que le chemin de Morialmé à la frontière française va traverser.

Ces considérations ont fait accueillir le projet dont s'agit, par le vote unanimement favorable de la Chambre des Représentants.

La Commission des Travaux Publics du Sénat estime à son tour, à l'unanimité, qu'il y a lieu de l'adopter.

*Le Président,*  
FERD. SPITAEELS.

*Le Rapporteur,*  
FERD. DE WOELMONT.